



## Réponse du Directeur général à la discussion de son rapport

### 1. Introduction

Je tiens à féliciter le Président, M. Wamalwa, ainsi que les Vice-présidents, M. Noakes, M. Wojcik et M. Al Muhaisin, ministre du Travail de la Jordanie: sous leur conduite, cette session de la Conférence a été extraordinairement productive. Monsieur Wamalwa s'est révélé être le digne héritier d'une noble tradition et, en votre nom, je tiens à le remercier et à remercier ses partenaires sociaux, M. Noakes, M. Wojcik et Monsieur le ministre Al Muhaisin.

Cette année, la Conférence internationale du Travail a examiné plusieurs questions d'une grande importance et aussi d'une grande complexité. Je tiens à remercier tous les présidents des commissions ainsi que les porte-parole des groupes et des gouvernements: c'est grâce à eux que ces débats complexes ont eu une heureuse issue. Leur contribution est vitale pour nos travaux. Leur dévouement et leurs efforts inlassables sont dignes d'éloges. Cela fait quatre ans que je suis Directeur général, et j'ai pu me rendre compte que nos mandants tripartites dépêchent à la Conférence des délégués qui savent parfaitement créer un environnement propice à des débats solides. C'est l'une des principales raisons du succès de la Conférence internationale du Travail.

La convention sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée) est une avancée remarquable. Nous avons aussi fait des progrès en direction d'une nouvelle recommandation concernant la mise en valeur des ressources humaines et la formation. Les bases d'un nouvel instrument portant sur une question clé – la relation de travail – ont été jetées. De même, nous pouvons désormais envisager un nouvel instrument promotionnel appliquant l'approche normative intégrée dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail. Nous avons examiné les progrès réalisés en direction de l'égalité au travail et les diverses manières de combattre la discrimination. Un travail détaillé a été fait avec un certain nombre de pays, en vue de trouver les moyens de garantir que les conventions ratifiées seront appliquées, en droit et en pratique. Alors que la spirale de la violence a repris au Moyen-Orient, nous avons créé un oasis de calme afin d'étudier comment lutter contre le chômage et la pauvreté dans les territoires arabes occupés. En outre, nous avons adopté un programme et un budget qui nous aideront à répondre aux demandes croissantes de nos mandants et à transférer des ressources au profit des activités de terrain; et, en sus de ce bilan déjà impressionnant, nous avons eu un débat riche et stimulant sur les moyens de s'affranchir de la pauvreté par le travail.

Nous avons eu le privilège d'accueillir deux dirigeants éminents. Son Excellence le Président Thabo Mbeki et Sa Majesté le Roi Abdallah II bin al-Hussein ont beaucoup contribué au succès de la Conférence. Ils nous ont honorés de leur présence et, mieux encore, par leurs vues éclairées, ils ont été une source d'inspiration propre à nous aider à relever les défis auxquels nous sommes confrontés.

---

Le Président Mbeki, avec une éloquence et une conviction qu'il doit à une vie de lutte, a souligné qu'un système qui condamne des milliards de personnes à la pire des misères est un scandale que l'on ne saurait plus tolérer. Il nous a invités à reconnaître que «chacun a matériellement intérêt à ce que les problèmes de pauvreté et de sous-développement soient réglés», en ajoutant que «nous avancerions tous beaucoup plus vite vers cet objectif commun, si nous agissions ensemble en tant que partenaires sociaux, au sein de l'alliance tripartite qui définit cette Conférence et l'OIT».

Le Roi Abdallah nous a rappelé que c'est seulement «en triomphant du besoin que nous pourrions apaiser les divisions et la détresse qui alimentent la violence dans le monde». Il a appelé de ses vœux «un partenariat fondé sur des intérêts communs, l'interdépendance et le partage des responsabilités». Selon lui, il nous faut agir car «c'est au travail que nous aurons fait que les générations futures nous connaîtront». Il nous a demandé instamment de manifester notre attachement à la paix, à l'égalité et à la justice en créant ensemble «ce que nous pensons être juste ... en partenariat et en nous respectant mutuellement».

A la veille de la Conférence, dans son premier discours devant une organisation du système des Nations Unies depuis son élection à la présidence du Brésil, Luiz Inacio Lula da Silva a dénoncé «le déficit croissant en matière de solidarité et de coopération dans le domaine économique-commercial et dans celui de la protection de l'environnement, de la promotion de la justice et de l'édification de la paix». Il a souligné qu'il existe aujourd'hui «un spectre plus large de gouvernements, organisations non gouvernementales, syndicats, organisations professionnelles et représentants de la société civile qui désirent œuvrer pour un nouveau modèle».

## 2. S'affranchir de la pauvreté par le travail

Deux cent quatre-vingt-onze orateurs ont pris la parole au cours de nos séances plénières sur les rapports et une écrasante majorité des mandants ont appuyé, souvent en des termes très encourageants, l'approche adoptée dans le rapport. Je dois vous remercier de la richesse des observations formulées, de l'analyse détaillée des arguments et des informations, de votre approbation des orientations proposées et des idées et données nouvelles que vous avez fournies. Comme beaucoup d'entre vous l'ont reconnu, le rapport intitulé *S'affranchir de la pauvreté par le travail* est en fait une synthèse des multiples activités déployées par le BIT dans le monde, lesquelles dépendent de l'interaction qu'elles ont avec vous, les mandants. Nous pouvons maintenant faire le bilan de nos discussions sur les plans intellectuel et émotionnel.

Mon unique déception tient au fait que, parmi les orateurs, 33 seulement étaient des femmes. Sur l'ensemble des séances, 411 personnes ont pris la parole dont 65 femmes. Sur les 20 orateurs, qui se sont exprimés au cours de la séance interactive consacrée au rapport sur *L'heure de l'égalité au travail*, 15 étaient des femmes. J'ai mentionné l'an dernier que nous pourrions être amenés à étudier comment faire en sorte que les femmes soient davantage représentées parmi nos mandants et je vais consulter le Conseil d'administration pour qu'il me soumette des propositions à cette fin, pour que les femmes dans les délégations à la Conférence ainsi que les oratrices dans les plénières soient plus nombreuses. La discrimination est l'une des principales causes de la pauvreté, et dans le cadre de nos mesures visant à promouvoir le travail décent, nous devons faire en sorte que les femmes jouent un rôle de premier plan. Il serait peut-être opportun de retenir l'idée formulée par M<sup>me</sup> Anderson, déléguée des travailleurs du Mexique, lors de la séance interactive sur *L'heure de l'égalité au travail*, à savoir qu'il faudrait qu'aux prochaines sessions de la Conférence, les délégations comprennent au moins 30 pour cent de femmes.

---

Au cours de la discussion sur le rapport, de nombreux orateurs sont intervenus à propos des questions soulevées dans ma présentation. Ils vous ont demandé essentiellement si l'idée de l'affranchissement de la pauvreté par le travail pouvait être mise en œuvre grâce à une mobilisation tripartite. Beaucoup ont trouvé que le rapport tombait à point nommé, qu'il les aiderait à formuler leur propre politique nationale et qu'il constituerait un cadre utile à l'élaboration des futures activités de l'OIT. Les multiples observations faites au cours de la discussion sur le rapport peuvent être regroupées en cinq points.

## **L'approche du travail décent et le rôle de l'OIT**

Un grand nombre d'orateurs ont indiqué qu'ils trouvaient l'approche adoptée dans le rapport convaincante sur le plan de l'analyse des causes de la pauvreté et constructive sur le plan des solutions suggérées. Monsieur Abascal, ministre du Travail et de la Prévoyance sociale du Mexique, a dit que, pour que le travail remplisse sa fonction en matière d'éradication de la pauvreté, il faut que les sociétés ainsi que les gouvernements prennent conscience que le développement doit être axé sur l'être humain, non pas comme une ressource parmi d'autres, mais en tant que créateur et bénéficiaire du travail. Madame Wilson, ministre du Travail de la Nouvelle-Zélande, a également salué le fait que le rapport met l'accent sur l'aspect opérationnel, ajoutant qu'elle appréciait l'effort visant à mettre en lumière la complexité des questions liées à la pauvreté et l'importance du travail décent sur le plan des solutions.

Situer clairement le rôle et la mission de l'OIT dans le cadre du système multilatéral est un aspect que de nombreux orateurs ont abordé. Monsieur Funes de Rioja, s'exprimant au nom de l'Organisation internationale des employeurs, a dit que le rôle des partenaires sociaux, tant à l'OIT qu'au niveau des pays, est un atout que l'OIT peut exploiter dans toutes ses activités. Les gouvernements doivent reconnaître que la difficulté à mettre en place une politique cohérente peut être résolue plus facilement grâce au dialogue social. Monsieur Ryder, prenant la parole au nom de la Confédération internationale des syndicats libres, a affirmé que l'OIT ne peut à elle seule vaincre la pauvreté, mais qu'elle peut contribuer à l'effort collectif en mettant ses valeurs, ses structures et ses normes au service de cet objectif. Tel est notamment le rôle que joue l'Agenda pour le travail décent, qui nous permet également de comprendre que les activités de l'OIT doivent s'enraciner dans ce qu'elle est par essence, à savoir une organisation tripartite au service de la justice sociale. Selon la Confédération mondiale du travail, représentée par M. Thys, le monde du travail devrait être géré selon une perspective plus internationale, en ce qui concerne la création d'emplois décents, facteur primordial de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Il est tout à fait encourageant de constater cette prise de conscience que le travail décent est non seulement une fin en soi, mais aussi un moyen d'atteindre des objectifs importants comme l'éradication de la pauvreté, par exemple. L'action de l'OIT est de ce fait extrêmement utile au regard des difficultés politiques auxquelles se heurtent de nombreux pays. Monsieur Tomada, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale de l'Argentine, n'a pas été le seul à appeler l'attention sur cet aspect lorsqu'il a mentionné les propos du Président argentin, selon lequel «la politique économique doit viser avant tout à assurer une croissance stable, qui permette une expansion de l'activité et de l'emploi dans la dignité».

---

## **Le tripartisme, le dialogue social et les droits au travail**

Votre engagement à faire de notre réseau tripartite mondial un puissant instrument de réduction de la pauvreté a été au cœur de notre discussion. Madame Shouleva, vice-première ministre de Bulgarie, a affirmé que «le dialogue social joue un rôle clé dans la création des conditions nécessaires à l'expansion des possibilités de travail décent en tant que préalable à l'avènement d'une société sans exclusive et à l'amélioration des conditions de vie». Monsieur Doutoum, de l'Union africaine (UA), a souligné le rôle essentiel de la Commission tripartite des affaires sociales et du travail de l'UA dans la résolution des problèmes socio-économiques du continent africain. Monsieur Solari Saavedra, ministre du Chili, a exprimé un point de vue largement partagé en faisant observer que «le travail est le meilleur moyen de s'affranchir de la pauvreté et qu'il s'agit d'une tâche à laquelle doivent participer les gouvernements, les travailleurs et les employeurs, afin de parvenir à un engagement tripartite qui contribuera à venir à bout de la pauvreté à l'échelle mondiale».

Le respect des principes et droits fondamentaux au travail et l'existence de mécanismes efficaces en matière de dialogue social sont les deux conditions préalables qui permettent de tirer pleinement parti des possibilités offertes par le tripartisme. Lord Brett, qui s'est adressé à la Conférence pour la dernière fois en tant que délégué des travailleurs du Royaume-Uni, nous a instamment invités à nous atteler à une tâche ambitieuse: la promotion du travail décent dans l'économie informelle. Il nous a rappelé que le marché ne peut fonctionner efficacement sans droits de propriété ni sans droits des obligations, et que le marché de l'emploi, notamment, n'est pas viable si les droits et responsabilités des parties à la relation de travail ne sont pas clairement définis, de manière à assurer la protection des travailleurs et la garantie de l'emploi. A plusieurs reprises, et en particulier cette année où il a occupé le poste de Président du Conseil d'administration, Lord Brett nous a montré comment établir des passerelles – en l'occurrence entre le marché et les droits des travailleurs –, et la réflexion qu'il nous propose dans ce domaine mériterait d'être approfondie par les mandants et par le Bureau. Je tiens à le remercier pour cet aspect de son admirable travail ainsi que pour son amitié et son soutien.

L'un des grands avantages du dialogue social est qu'il permet de mettre en œuvre les principales composantes de l'Agenda global pour le travail décent pour tous en tenant dûment compte de la spécificité du contexte national. Monsieur Van Vuuren, délégué des employeurs d'Afrique du Sud, considère que le tripartisme est l'instrument qui a permis la transformation «miraculeuse» qui a suivi les années d'apartheid; les participants au Sommet pour la croissance et le développement, poursuivant cette réflexion sur le tripartisme, ont considéré qu'il pouvait être une arme pour vaincre la pauvreté et le chômage. Monsieur Silaban, délégué des travailleurs d'Indonésie, faisant écho à cette idée, a reconnu que le tripartisme est le principal instrument du développement, la meilleure arme contre la pauvreté et un formidable vecteur de promotion du travail décent. Monsieur Mansouri, ministre de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Solidarité du Maroc, a été l'un des nombreux orateurs qui ont souligné le «rôle important qui doit être assumé par les ministères de l'Emploi dans la solution des problèmes engendrés par le nouvel environnement économique et social».

### **Créer des communautés fortes et promouvoir le travail décent à l'échelon national**

De nombreux orateurs nous ont donné des exemples de mesures et de plans mettant en œuvre l'approche décrite dans le rapport. Madame Bakoko Bakoru, ministre de la Parité, du Travail et du Développement social de l'Ouganda, a déclaré que, malgré une stabilité macroéconomique difficilement acquise et des mesures de libéralisation de grande

---

envergure, environ 35 pour cent de la population vit dans la pauvreté. «L'emploi est la seule façon de permettre à ce groupe, et surtout aux femmes et aux enfants, de sortir de la pauvreté.» Si l'on veut que l'Ouganda puisse sortir de la pauvreté, il faut réagir contre les effets de la pandémie du VIH/SIDA et accroître la productivité par le perfectionnement de la main-d'œuvre. Tout en décrivant la priorité accordée par son gouvernement au dialogue social, à la réforme de la législation du travail, et les mesures prises pour lutter contre le chômage des jeunes et pour promouvoir les investissements créateurs d'emplois dans l'infrastructure publique, et par l'intermédiaire des petites et moyennes entreprises, M. Wagner, ministre du Travail et de l'Emploi du Brésil, a déclaré que ce qui est important c'est «d'associer de larges couches de la population à la vie citoyenne en leur garantissant un travail exercé dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité, de dignité et une juste rémunération».

Pour M. Hausiku, ministre du Travail de la Namibie, «la principale voie qui mène au travail décent passe par l'éducation, la formation et l'acquisition permanente de compétences». Monsieur Alam, délégué des employeurs du Bangladesh, tout en soulignant l'importance des politiques de croissance dans la réduction des inégalités et l'atténuation de la pauvreté, a appelé à mettre l'accent sur «une croissance agricole rapide, une industrie et des services à forte intensité de main d'œuvre et l'introduction de services spéciaux visant à permettre aux pauvres de tirer parti des possibilités accrues générées par la croissance», par exemple par l'intermédiaire des institutions de microcrédit. Madame Vildoso Chirinos, vice-ministre de la Promotion de l'emploi du Pérou, a également accordé une large place au développement de la petite et micro-entreprise, par l'intégration des entreprises informelles dans l'économie moderne et la promotion des droits du travail. «Au Pérou, c'est dans les micro-entreprises que l'on trouve 40 pour cent des travailleurs salariés dont la quasi totalité ne bénéficie ni d'un poste fixe ni de la sécurité sociale.»

Madame Nalumango, ministre du Travail et de la Sécurité sociale de la Zambie, a attiré l'attention sur le fait que «le travail des enfants est un problème croissant, dont l'ampleur est aujourd'hui considérable en raison des nombreux orphelins de parents victimes du VIH/SIDA». Monsieur Guiro, délégué des travailleurs du Sénégal, a insisté sur la nécessité d'assurer une base saine pour la mise au point des systèmes de protection sociale, y compris par l'intermédiaire de la coopération internationale, comme par exemple dans le cas du partenariat tripartite innovateur, conclu entre son pays et le Fonds de solidarité du Québec.

Plusieurs délégués ont évoqué la pertinence de l'approche adoptée par le rapport et par l'Agenda global pour l'emploi de l'OIT pour répondre aux préoccupations en matière de sécurité et au défi de la reconstruction économique et sociale, dans les pays touchés par la guerre et les autres crises. Monsieur Khatib, ministre du Travail de la Palestine, a estimé que «la pauvreté, l'ignorance et l'oppression contribuent à renforcer l'exclusion sociale et ethnique, à attiser les conflits violents et les guerres de toutes sortes et à consacrer la haine et l'hostilité aux niveaux national, social et religieux». Monsieur Omotade, secrétaire d'Etat au ministère fédéral du Travail et de la Productivité du Nigéria, a fait ressortir que, avec un niveau de chômage des jeunes qui dépassent les 60 pour cent dans la région africaine, «des millions d'oisifs peuvent être tentés par les vols à main armée et la prostitution». Monsieur Potter, délégué des employeurs des Etats-Unis, a déclaré que «la pauvreté, avec l'absence de croissance économique et d'emplois, est l'une des principales causes du terrorisme mondial». Monsieur Trabelsi, délégué des travailleurs de la Tunisie, a souligné que les cas d'exclusion sociale, de marginalisation et les formes précaires du travail précaire se sont multipliées et font peser un danger sur «la paix sociale et la paix nationale et internationale». Monsieur Mantilla Huerta, ministre du Travail et des Ressources humaines de l'Equateur, a résumé cela en soulignant que la richesse entre les mains d'une minorité, alors que la pauvreté est le lot de la grande majorité, est un signe

---

précurseur de conflit. «Il faut résoudre les conflits grâce à une politique sociale et économique propre à assurer la répartition équitable des richesses et une action visant à résoudre le problème social de l'humanité par le travail décent.»

Madame Muganza, secrétaire d'Etat, chargée de la formation professionnelle, des métiers et du travail du Rwanda, s'est félicitée de l'aide apportée à son pays dans les domaines des ressources humaines, de la promotion du tripartisme et du dialogue social, ainsi que dans la formulation des stratégies nationales par l'emploi et la formation professionnelle. Cette aide, selon elle, a «montré la voie à suivre pour reconstruire le pays». Monsieur Bashiry, délégué gouvernemental de l'Afghanistan, a présenté une série de statistiques bouleversantes mesurant l'effet destructeur de vingt-trois années de guerre sur les vies et les moyens d'existence de son peuple. Sur les huit millions de réfugiés, seuls deux millions ont trouvé une forme de travail. Un million cinq cent milles veuves et orphelins vivent dans des conditions extrêmement précaires. Il a insisté sur la nécessité, dans le cadre d'un programme d'aide internationale élargi, d'assurer des activités de coopération technique dans les domaines de la formation et de la valorisation des ressources humaines.

## **Des partenariats pour une action mondiale**

Bon nombre d'orateurs ont abordé la question des mesures à prendre pour que l'approche décrite dans le rapport *S'affranchir de la pauvreté par le travail* fasse partie intégrante du processus des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DRSP) et de mise en œuvre des Objectifs de développement pour le Millénaire. Monsieur Owuor, délégué des employeurs du Kenya, a exhorté l'OIT à «demander aux Etats Membres, impliqués dans les DRSP avec le FMI et la Banque mondiale, d'associer les organisations d'employeurs et de travailleurs au dialogue menant à la mise en œuvre de ces stratégies.» Reprenant ce point de vue, M. Ahmad, délégué des travailleurs du Pakistan, a attiré l'attention sur les «réunions tripartites qui ont pris des recommandations détaillées concernant l'atténuation de la pauvreté». Monsieur Diakite, ministre du Travail et de la Fonction publique du Mali, a lui aussi parlé des partenaires sociaux qui ont «pleinement participé à l'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, ce qui a permis la prise en compte de la dimension de l'emploi dans la définition des politiques de développement».

Monsieur Barimah, ministre du Développement, de la Main d'œuvre et de l'Emploi du Ghana, a mis l'accent sur des politiques destinées à «promouvoir un emploi libre et productif dans le cadre des efforts du gouvernement en matière de réduction de la pauvreté». Monsieur Leitzelar Vidaurreta, ministre du Travail et de la Sécurité sociale du Honduras, en décrivant la stratégie de réduction de la pauvreté de son pays, a souligné son intention de renforcer les «filets de protection sociale visant certaines catégories telles que les femmes chefs de famille, les enfants, les migrants et les minorités ethniques». Monsieur Ryssdal, secrétaire d'Etat au Travail et à l'Administration publique de la Norvège, s'adressant dans les mêmes termes à un certain nombre de pays donateurs industrialisés, s'est félicité de l'engagement de l'OIT en faveur de la mise en œuvre des Objectifs de développement pour le Millénaire. Il estime que, «l'OIT et ses mandants ont une longueur d'avance dans ce domaine car ils sont très proches des populations sur le terrain».

Bon nombre d'intervenants ont également vu dans les problèmes structurels inhérents à l'économie mondiale un obstacle au travail décent et à la réduction de la pauvreté. Madame Ameline, ministre déléguée à la Parité et à l'Egalité professionnelle de la France, a déclaré que son pays partage avec l'OIT «la conviction que la mondialisation de l'économie doit entraîner la mondialisation de la solidarité». Monsieur Eastmond, ministre

---

du Travail et de la Sécurité sociale de la Barbade, estime que la promotion de l'Agenda pour un travail décent avec les partenaires sociaux a permis de «stabiliser notre économie, même si davantage doit être fait pour promouvoir le travail décent». Monsieur Sweeney, délégué des travailleurs des Etats-Unis, a insisté sur la nécessité de «s'assurer le soutien du FMI et de la Banque mondiale ... pour obtenir l'allègement de la dette», ainsi que «la participation des employeurs des syndicats et de la société civile à l'élaboration des stratégies de réduction de la pauvreté».

Monsieur Soodhun, ministre du Travail et des Relations professionnelles de Maurice, s'exprimant également en sa qualité de président en exercice de la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine, a apporté son appui au programme «Des emplois pour l'Afrique» du BIT, qui contribue selon lui à la mise au point «d'une approche intégrée dans le cadre de laquelle la lutte contre la pauvreté sera la priorité générale». Il a également déclaré qu'«une étude complète sur les zones franches d'exportation en Afrique serait utile pour déceler les problèmes et élaborer des stratégies de développement qui permettront de maintenir l'emploi dans le secteur». Evoquant les problèmes de concurrence et d'accroissement de la productivité que pose la mondialisation, M. Samarsinghe, ministre de l'Emploi et du Travail de Sri Lanka, a jugé nécessaire «de mettre en œuvre la législation nationale et modifier certaines lois pour les aligner sur les normes internationales». A cet égard, il a fait allusion à toute une série de réformes du travail qui permettront à son pays de «faire face à un environnement économique mondial compétitif, sans pour autant compromettre la sécurité au travail et le bien-être des travailleurs» de Sri Lanka.

Monsieur Smith, délégué gouvernemental de la Jamaïque, a insisté également sur la nécessité de combiner «un meilleur accès aux marchés ... un partenariat renforcé avec des investisseurs étrangers et un allègement de la dette» à des initiatives de l'OIT telles que le Réseau pour l'emploi des jeunes et l'Agenda global pour l'emploi. Pour M<sup>me</sup> de Vits, déléguée des travailleurs de la Belgique, «les normes ne sont pas un frein au développement ... ce sont elles qui permettront de faire en sorte que le produit d'une diminution de la dette ou d'un meilleur accès au marché soit redistribué en faveur de ceux qui, aujourd'hui, n'ont pas accès aux richesses». Madame Sasso Mazzufferi, déléguée des employeurs de l'Italie, a insisté sur «le rôle clé de la responsabilité sociale et de la création d'emplois», la responsabilité sociale des entreprises devant s'insérer dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies.

Un nombre considérable d'orateurs ont dit attendre avec intérêt le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, certains qu'il contribuera grandement au débat sur les mesures à prendre pour instaurer un système d'intégration économique internationale plus juste allant dans le sens des activités de l'OIT qui visent à promouvoir un travail décent pour tous. Je m'engage à informer la Commission du contenu de vos débats afin qu'elle puisse s'en inspirer pour son rapport.

## **Les prochaines étapes: mobiliser le réseau mondial du tripartisme**

Un certain nombre d'orateurs ont proposé des modalités pour permettre à l'OIT d'aller de l'avant en s'appuyant sur les outils d'analyse et les instruments pratiques décrits dans le rapport. Entre autres idées utiles, j'ai été particulièrement séduit par la proposition de M. Singh, ministre du Travail de l'Inde, concernant la «création d'un fonds international de développement des compétences, sous l'égide de l'OIT». Sous une forme légèrement différente, les Présidents Mbeki et Lula ont également suggéré cette idée d'un mécanisme de solidarité internationale. Madame Sto. Tomas, secrétaire d'Etat au Travail et à l'Emploi des Philippines, et M. Liptapanlop, ministre du Travail de la Thaïlande, ont prié

---

instamment l'OIT d'étudier la question des travailleurs migrants et d'apporter son soutien aux pays d'origine et aux pays d'accueil. Madame Rosas Pérez, déléguée gouvernementale de Panama, était au nombre des délégués qui ont évalué l'assistance technique de l'OIT pour l'élaboration de politiques et de programmes et pour le renforcement des capacités, et qui attendaient avec impatience la mise en œuvre des programmes de pays en faveur du travail décent tels que proposés dans le programme et budget pour 2004-05 et dans le rapport *S'affranchir de la pauvreté par le travail*.

S'agissant, dans un premier temps, de convertir la dynamique représentée par le soutien de l'ensemble des mandants en une impulsion renouvelée de l'OIT en faveur du travail décent pour tous dans le cadre de l'initiative mondiale pour réduire la pauvreté, je propose d'inviter les bureaux régionaux et les bureaux de zone de l'OIT à utiliser le rapport et le riche contenu des débats de la Conférence pour encourager une discussion nationale au sein des organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que dans les milieux gouvernementaux. Nous entendons souvent dire que nous vivons dans une économie du savoir et dans une société du travail en réseau. Je ne peux concevoir un groupe d'organisations et d'institutions qui en sache davantage que nos mandants sur le fonctionnement réel de l'économie mondiale. Les ministres du Travail, les employeurs et les syndicats sont confrontés au quotidien aux réalités sociales dans les entreprises et sur les lieux de travail. Il n'est pas non plus de plus vaste réseau mondial où le pluralisme soit plus profondément ancré que chez les mandants tripartites de l'OIT. Je pense que nous pouvons exploiter ces atouts pour bien faire passer le message à tous les niveaux, à savoir que le travail est le principal moyen de s'affranchir de la pauvreté.

Notre mandat s'appuie sur des valeurs fondamentales. Pourtant, nous consacrons l'essentiel de notre temps et de nos efforts à réaliser des outils pratiques pour faire, pas à pas, de notre vision une réalité. En devenant plus large et plus profonde, la communauté de nos engagements crée un champ propice à des accords pragmatiques pour régler les problèmes. Le succès de notre démarche pour que l'action internationale réponde aux attentes des gens dans leur vie et leur travail, nous encourage à persister dans nos efforts pour réaliser la vision qui sous-tend notre mandat.

Dans cet esprit, je demande à chacun d'entre vous de s'inspirer pleinement du rapport et des débats afin de susciter des réflexions similaires dans votre propre pays sur la manière de garantir un développement qui favorise l'emploi et serve l'intérêt des pauvres. Je demanderai aussi à l'ensemble du Bureau de réfléchir à la manière d'améliorer la recherche, les efforts de sensibilisation et les instruments pratiques disponibles, et de tenir ces derniers à votre disposition. Avant que notre Conseil d'administration se réunisse en novembre, j'ai l'intention de faire progresser notre propre réflexion sur le cadre stratégique de l'OIT, sur notre travail en matière de communication et sur nos mécanismes d'exécution des programmes et d'intégration des politiques, de manière à incorporer dans l'action quotidienne de l'OIT les idées concernant la possibilité de s'affranchir de la pauvreté par le travail.

Le Bureau, grâce à notre présence régionale, peut vous aider, mais c'est l'essence même du tripartisme que de trouver son utilité au niveau national. Notre campagne pour la ratification de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, et le suivi de la résolution de l'année dernière sur le tripartisme viendront appuyer vos efforts. A cet égard, il est capital que vous nous teniez dûment informés de toutes initiatives que vous prévoyez de prendre après cette Conférence. Pour ma part, je transmettrai le message de cette Conférence à mes collègues du système multilatéral, et examinerai comment nous pouvons travailler ensemble pour renforcer le travail d'équipe qu'exige la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire. Nous devons ouvrir des espaces pour que le tripartisme soit entendu par

---

d'autres organisations internationales, sur le terrain, dans les débats politiques nationaux et sur le plan international.

### **3. La situation des travailleurs des territoires arabes occupés**

Mon rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés a été préparé cette année dans un contexte en pleine évolution. Il faut mettre un terme au cercle vicieux de la violence et de la répression par une décision collective de travailler en faveur de la paix. Comme l'ont souligné tous les orateurs, un espoir d'améliorer la situation terrible des travailleurs et de leurs familles est apparu avec l'adoption de la «feuille de route» et les sommets de Sharm El-Sheikh et d'Aqaba.

L'ensemble du rapport a été approuvé par la majorité des orateurs, et l'OIT a été félicitée pour son objectivité et ses efforts de mise en œuvre du programme renforcé de coopération technique. Il faut noter en particulier un soutien massif au Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale et à l'appel demandant aux donateurs, pays et institutions, d'appuyer cette initiative. Nous allons ainsi mettre en œuvre les orientations proposées dans mon rapport: aider l'Autorité palestinienne à appliquer son programme de réforme, coopérer avec le ministère du Travail et les organisations de travailleurs et d'employeurs, offrir l'assistance technique nécessaire au fonctionnement du Fonds et contribuer à la création d'un système de protection sociale. Des réserves ont également été émises concernant le rapport: certains orateurs ont désapprouvé l'utilisation de certains termes y voyant une connotation qui n'était pourtant pas intentionnelle; d'autres ont jugé que le rapport avait été distribué trop tard pour laisser aux mandants le temps de l'étudier soigneusement.

Il existe de la part de l'OIT un besoin et une volonté de promouvoir le dialogue social entre les mandants tripartites de la partie palestinienne comme de la partie israélienne, ce qui a été considéré comme une «modeste mais importante contribution »de l'OIT au processus fragile de la paix. Comme l'a souligné l'hôte d'honneur, le Roi Abdallah, «les amis de la paix doivent rester vigilants».

### **4. L'heure de l'égalité au travail**

Au cours de la séance spéciale consacrée au rapport global, en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, qui s'intitule cette année *L'heure de l'égalité au travail*, de nombreux délégués ont évoqué le lien intrinsèque existant entre la discrimination et la pauvreté. Monsieur Trotman, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a résumé ce lien comme suit: «La discrimination érode la confiance en soi et nourrit un sentiment de frustration et d'impuissance chez les individus. Pour l'entreprise, elle sape la productivité et limite le potentiel de progrès. La discrimination maintient en définitive le cercle vicieux de la pauvreté et de l'exclusion sociale.»

Ce débat a mis en lumière plusieurs points: importance d'un fondement juridique à la lutte contre la discrimination, importance pour l'égalité au travail des actions menées dans l'ensemble de la communauté, caractère positif de la non-discrimination pour les entreprises et étendue de la gamme des groupes touchés par la discrimination. Bien que l'on reconnaisse depuis des décennies que la discrimination affecte gravement la vie de ceux qui en sont victimes et diminue leur contribution au développement économique, les femmes et les membres de différentes races et minorités ethniques sont encore loin de jouir

---

de l'égalité de chance et de traitement. La discussion du rapport global a confirmé que de nouveaux groupes s'appauvrissaient sous l'effet de formes de discrimination souvent subtiles. L'attention a été appelée sur la discrimination fondée sur l'âge, sur les préférences sexuelles, sur le fait d'être infecté par le VIH/SIDA et sur les handicaps.

Le paradoxe que j'ai noté au cours du débat, c'est que personne ne souhaite ni n'approuve la discrimination; pourtant, elle est omniprésente. Il y a là une contradiction qu'il nous faut résoudre ensemble – tant au niveau national entre les trois partenaires sociaux, qu'entre vous, nos mandants, et l'Organisation qui est ici pour vous servir. Comme l'a noté M<sup>me</sup> Sanui, conseillère technique des employeurs du Japon, l'égalité au travail est une question qui interpelle les dirigeants. Nous avons l'intention de mener le Bureau sur le chemin qui conduit, comme le dit la Déclaration, à l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession. Je pense que nous sommes tous d'accord pour admettre que ce chemin sera d'autant plus facile que nous progresserons en même temps vers le but du plein emploi productif et librement choisi dans le monde entier.

Le débat interactif en plénière sur le rapport global nous a permis de faire davantage appel à votre participation, malgré les contraintes évidentes qu'impose cette formule. J'ai été frappé par le nombre de contributions résolues émanant de femmes. La séance interactive permet de débattre d'expériences et d'attentes concrètes tout en conservant le degré d'autorité que la plénière confère d'elle-même à un tel débat. Le Conseil d'administration va maintenant examiner la manière dont on pourrait envisager de rendre ce débat encore plus ouvert.

## **5. Mise en valeur des ressources humaines et formation**

L'éducation et la formation figurent parmi les moyens les plus efficaces pour s'affranchir de la pauvreté au plan individuel et constituent en outre un puissant moteur de croissance économique. Ces éléments servent aussi bien l'intérêt du travailleur que celui de l'entreprise, de l'économie et de la société dans son ensemble. Dans le contexte de la mondialisation, les connaissances théoriques et pratiques garantissent l'accès à un emploi décent et à une existence d'où la pauvreté est exclue, d'une part, et elles améliorent la capacité des économies et des entreprises à rester concurrentielles sur les marchés mondiaux, de l'autre. Je suis heureux de constater que la Commission des ressources humaines est parvenue à intégrer au projet d'instrument un texte qui prend acte de ces défis.

Comme je l'ai signalé dans le rapport que j'ai présenté à la Conférence, les habitants de nombreux pays sont gravement freinés dans leur lutte pour échapper à la pauvreté par leur formation limitée – analyse qui répond à celle que le président Mbeki a formulée dans son allocution. Alors que plus de 860 millions de personnes dans le monde, des femmes pour la plupart, ne savent ni lire ni écrire, on exige des gens un degré de formation toujours plus poussé, ce qui aboutit à la création d'une «fracture des qualifications» entre pays riches et pays pauvres. En outre, les systèmes de formation de bien des pays en développement sont en crise. En Afrique subsaharienne, notamment, le degré de qualification est tout à fait insuffisant. En effet, la très grande majorité des actifs travaillent pour l'économie informelle, et bien peu d'entre eux ont suivi – et sont susceptibles de suivre – une formation quelconque. La commission a souligné, fort justement, l'importance de l'investissement consacré à l'éducation et à la formation, et celle des activités d'appui visant la réforme des politiques et des programmes relatifs à la formation, pour permettre aux individus de s'affranchir de la pauvreté et d'aider les pays en développement à améliorer leurs performances économiques.

---

Madame Wilson, ministre du Travail de la Nouvelle-Zélande, a souligné dans son intervention devant la Conférence, comme bien d'autres avec elle, que la compétitivité des différents pays – industrialisés notamment – ne tient plus tant aux infrastructures physiques, qu'aux compétences théoriques et pratiques de la main-d'œuvre. Nombre de ces pays sont confrontés à un nouveau défi sous la forme d'un ralentissement démographique. Il ressort par exemple de certains chiffres que près de 80 pour cent de la main-d'œuvre, dont l'Union européenne disposera en 2013, a déjà quitté l'école aujourd'hui. Les réformes de la politique en matière d'éducation auront donc peu d'impact sur les personnes considérées, ce qui n'est pas le cas, en revanche, des nouvelles politiques qui pourraient être adoptées en matière de formation. L'OIT et les partenaires sociaux ont de toute évidence un rôle important à jouer dans ce domaine, étant donné qu'une bonne partie de l'éducation et de la formation de ces travailleurs se fera sur le lieu de travail. Il conviendra, à cet égard, d'élaborer de nouvelles approches de la formation sur le lieu de travail, c'est-à-dire la formation tout au long de la vie.

Dans sa première discussion relative à une nouvelle recommandation sur la mise en valeur des ressources humaines et la formation, la commission a elle-même fait preuve d'esprit d'innovation en proposant un texte propre à déboucher sur un instrument dynamique. La commission cherche à définir les principes devant sous-tendre les politiques et systèmes de formation, et à guider ainsi les pays désireux de faire le lien entre les objectifs relatifs à la formation et à l'éducation, et les besoins de la société en matière de développement économique et social. Pour appuyer la commission dans ses travaux, le Bureau a élaboré un CD-ROM qui comprend tous les rapports de référence et propose plus de 500 exemples d'initiatives lancées dans différents pays, en matière de formation, initiatives qui se rapportent aux aspects fondamentaux soulevés dans le questionnaire envoyé aux Etats Membres. Nous espérons que cette nouvelle manière d'aborder l'activité normative, qui fait appel aux nouvelles technologies comme aux méthodes traditionnellement utilisées par le BIT dans le domaine considéré, sera utile à la commission dans ses travaux et aux mandats partout dans le monde. Ce CD-ROM sera remanié par la suite, de façon à constituer la base d'un guide pratique relatif à la nouvelle recommandation. Je tiens à féliciter à nouveau la commission pour l'excellent travail accompli.

## **6. La relation de travail**

C'est l'une des questions les plus difficiles et les plus importantes que la Conférence internationale du Travail ait eu à traiter ces dernières années. En effet, comme l'affirme la commission dans la première phrase de ses conclusions: «La protection des travailleurs est au cœur du mandat de l'OIT.»

L'échec de la discussion de 1997/98 sur le travail en sous-traitance est resté dans notre mémoire et, de ce fait, nous avons entamé la discussion de cette année avec prudence et appréhension. Mais comme c'est souvent le cas, cet échec, en nous obligeant à réagir, portait en germe la réussite de cette année. La résolution adoptée par la Conférence en 1998 donnait au Bureau l'orientation nécessaire pour réunir les éléments permettant de mieux apprécier la situation dans 39 pays et d'exploiter ces informations de façon à aborder sous un angle nouveau les problèmes réels et difficiles auxquels se heurtent les gouvernements, les employeurs et les travailleurs. Nous nous sommes également inspirés des résultats d'une réunion d'experts tripartite, tenue en mai 2000, qui a permis de mieux cerner les enjeux.

Dans vos conclusions, vous reconnaissez que la relation de travail, dans ses différentes formes, demeure l'un des éléments essentiels du marché du travail dans les

---

pays en développement comme dans les pays développés. Vous soulignez les différences et les points communs que présentent les relations de travail. Vous attirez l'attention sur les inégalités entre les hommes et les femmes dans la relation de travail et sur les problèmes particuliers que pose l'économie informelle.

Le rapport et les conclusions reflètent l'évolution et la maturité de notre réflexion sur le sujet. Il est clairement indiqué que la protection des travailleurs liés par une relation de travail, que celle-ci soit déguisée ou non, ne remet pas en question ou n'entrave pas les relations contractuelles authentiquement indépendantes ou véritablement commerciales. Le marché du travail est un espace dynamique qui permet l'émergence de nombreuses formes de travail novatrices. Vous avez reconnu la nécessité d'encourager ce dynamisme et ce courant d'innovation en veillant à ce que la protection, liée à la relation de travail soient assurées en vertu de la législation nationale.

Je pense en outre que vous avez démontré tout l'intérêt que présente une discussion générale de la Conférence internationale du Travail pour traiter d'un sujet aussi complexe que celui-ci. Beaucoup de délégués considèrent peut-être qu'une discussion générale est moins stimulante qu'un débat visant l'élaboration d'une norme. Pourtant, vous avez montré qu'elle constitue pour les gouvernements, les employeurs et les travailleurs une précieuse occasion de débattre ouvertement des problèmes, d'échanger des idées et des informations sur les pratiques en vigueur dans vos pays respectifs et surtout de vous enrichir mutuellement. Grâce à quoi, vous êtes parvenus à des conclusions solidement ancrées dans la réalité de la vie quotidienne et qui définissent une série d'objectifs concrets et réalisables.

Vous avez présenté un plan de travail ambitieux au Bureau et donné des indications claires aux gouvernements sur tout un éventail de mesures à prendre, à l'échelon national, en consultation avec les partenaires sociaux: réforme du droit du travail, amélioration de l'administration du travail, application et contrôle de l'application des lois et institution de mécanismes de règlement des différends concernant le statut des travailleurs au regard de l'emploi. Vous avez, à l'unanimité, décidé qu'une réponse internationale était nécessaire et que celle-ci devrait prendre la forme d'une recommandation. Cette décision est essentielle pour permettre à l'OIT de poursuivre ses travaux sur la question. J'espère que le consensus se poursuivra jusqu'à l'adoption des décisions pour lequel vous avez prié le Conseil d'administration de prendre, pour donner suite à la présente discussion.

La commission a bénéficié d'une participation très active des représentants gouvernementaux qui ont enrichi la discussion et ont apporté une utile contribution à ses travaux et à ceux du groupe de rédaction ainsi qu'à la recherche d'un consensus. Je félicite les représentants des gouvernements d'avoir assumé ce rôle essentiel. Les Vice-présidents travailleur et employeur n'ont pas eu la tâche facile, compte tenu de leurs différences de points de vue. Mais, en vous concentrant sur les aspects d'intérêt commun, vous avez réussi à vous mettre d'accord et à adopter, sur une base tripartite, un plan de travail concret pour l'avenir.

## **7. Mise au point d'un système plus sûr d'identification des gens de mer**

La Conférence a adopté la convention sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée). Elle est ainsi parvenue à réconcilier des positions très divergentes et a permis de réaliser un progrès remarquable. Cette convention offre une réponse novatrice, globale et intelligemment conçue aux problèmes de sécurité du monde moderne, tout en garantissant la protection des droits individuels et en favorisant le maintien de la liberté des échanges

---

commerciaux. Il a été possible de répondre aux préoccupations relatives à la sécurité, sans négliger la dimension sociale, qui est tout aussi importante, grâce à l'élément concernant les facilités à accorder aux marins qui figure dans la convention (n° 108) sur les pièces d'identité des gens de mer, 1958, en cours de révision. Toutefois, la nouvelle convention contient non seulement des dispositions soigneusement équilibrées, aux termes desquelles les pays ratifiant l'instrument s'engagent à accorder aux gens de mer la possibilité essentielle de prendre des permissions à terre ainsi que les facilités nécessaires pour pouvoir accomplir leurs tâches professionnelles, mais elle donne aussi aux pays les garanties dont ils ont besoin pour accepter ces engagements et y répondre.

La convention contient en outre plusieurs éléments essentiels qui sont dans l'ensemble nouveau pour l'OIT. Tout d'abord, elle prévoit l'établissement d'une pièce d'identité des gens de mer d'un format international uniforme. Deuxièmement, elle met en place une procédure de contrôle international spéciale, de nature à rassurer les pays que les autres Membres ayant ratifié la convention suivront des procédures sûres pour délivrer les pièces d'identité. Il est clairement dit dans la convention que ce contrôle technique doit se faire sans préjudice des obligations des Membres en matière d'établissement des rapports au titre de l'article 22 de la Constitution de l'OIT. Le troisième élément nouveau de la convention est une «procédure d'amendement simplifiée» qui permet une mise à jour facile des détails de la convention afin de pouvoir l'adapter en fonction de l'évolution constante des technologies.

Tout ce travail a été réalisé en partant de l'hypothèse que la convention sera rapidement ratifiée par de nombreux pays. Les problèmes croissants que rencontrent les marins, en particulier en ce qui concerne leurs permissions à terre, doivent être rapidement résolus. Afin que la convention soit rapidement ratifiée par un grand nombre de pays, certains d'entre eux, qui ne sont pas parties à la convention de 1958, devront modifier leur législation pour pouvoir ratifier la convention. S'il n'est pas rare que des ajustements de ce type doivent être effectués pour permettre une ratification, la différence est ici qu'ils doivent l'être dans un domaine sensible, celui de la sécurité nationale. Or l'attitude résolument positive qu'un certain nombre de pays ont manifestée à cet égard est extrêmement encourageante. Dans la déclaration d'Evian sur la sûreté des transports, les membres du G8 ont spécifiquement appuyé ce nouvel instrument de l'OIT.

Un deuxième problème concerne les nombreux pays qui ne disposent ni de ressources suffisantes ni de technologies suffisamment avancées pour mettre en œuvre le système perfectionné prescrit par la nouvelle convention pour la délivrance des pièces d'identité. Les solutions préconisées figurent dans une résolution annexe et sont la coopération technique entre ces pays eux-mêmes afin qu'ils mettent en commun leurs ressources, éventuellement au niveau régional, et la coopération avec l'Organisation.

La nouvelle convention, complétée par quatre résolutions, est le résultat de beaucoup de bonne volonté et d'un travail ardu et novateur effectué en un court laps de temps. L'élan imprimé doit être maintenu si l'on veut que les dispositions de cette remarquable convention aient les résultats escomptés, à savoir redonner aux marins des facilités indispensables à une époque où s'alourdissent les menaces qui pèsent sur la sécurité mondiale et qui ont des effets indirects sur les échanges commerciaux. Nous avons démontré que le multilatéralisme tripartite fonctionne rapidement et efficacement.

## **8. Sécurité et santé au travail**

Le rapport de la Commission de la sécurité et de la santé au travail témoigne du débat riche, vivant et fécond qui a eu lieu au sujet d'une approche intégrée des activités normatives de l'OIT. Les conclusions novatrices et constructives auxquelles a abouti la

---

commission militent en faveur de l'adoption d'une nouvelle stratégie mondiale sur la sécurité et la santé au travail et montrent clairement la volonté des mandants d'accorder à cette question une priorité absolue, tant au niveau des pays qu'à celui de l'OIT. La force de ce message est confirmée par le fait que 101 des 178 membres de la commission représentaient des gouvernements.

Les deux piliers fondamentaux de la stratégie définie dans le projet de conclusions abordent des domaines nouveaux et proposent des manières complémentaires d'aller de l'avant, tant pour les Etats Membres que pour l'OIT. Le premier pilier, qui introduit la notion d'une culture préventive de la sécurité et de la santé dans laquelle le droit à un cadre de travail sûr et sain est respecté par tous, repose sur par la participation de l'ensemble des partenaires sociaux et se fonde sur un système de droits, de responsabilités et d'obligations qui donne la priorité à la prévention. Par ailleurs, il introduit la notion d'une approche systématique de la gestion de la sécurité et de la santé au travail qui constitue le moyen le plus efficace pour permettre aux structures et moyens d'action nationaux de faire baisser durablement les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Le second pilier de la stratégie vise à créer un jeu d'outils intégré de l'OIT pour aider les mandants tripartites à concrétiser les buts de la stratégie mondiale. Le principal outil défini dans les conclusions est l'élaboration d'un instrument promotionnel visant à donner une priorité accrue à la sécurité et à la santé dans l'action des Etats Membres, à «réactualiser» les normes en vigueur de l'OIT dans ce domaine, à sensibiliser l'ensemble des partenaires sociaux au fait que les questions de sécurité et de santé sont de la responsabilité de tous et à renforcer les systèmes nationaux de sécurité et de santé au travail. Les conclusions mettent aussi l'accent sur le fait que l'assistance et la coopération techniques visent à aider les pays à évaluer leurs besoins et à prendre les mesures voulues pour améliorer progressivement leur système national par la promotion des instruments et valeurs de l'OIT. Des actions de sensibilisation, comme par exemple une Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail, constituent un autre élément du jeu d'outils de l'OIT. La commission a recommandé d'améliorer et d'élargir les bases et réseaux de connaissances liés à la sécurité et à la santé au travail, avec la collaboration d'autres organisations intergouvernementales lorsque c'est possible. Enfin, et c'est là un résultat important de la discussion générale, nous devrions envisager d'appliquer progressivement une approche intégrée des activités normatives dans tous les autres domaines de l'action de l'OIT.

## **9. Application des normes**

La Commission de l'application des normes a tenu des discussions très intéressantes et très complexes sur un large éventail de questions. Dans la partie générale de sa discussion, la commission a poursuivi l'examen de ses méthodes de travail et de la manière dont son fonctionnement pourrait être amélioré. Ces discussions faisaient suite aux consultations tripartites informelles qui se sont tenues en février et mars derniers et à un document optionnel soumis à la commission. Plusieurs améliorations en ont déjà découlé, mais la discussion se poursuivra l'an prochain et dans les mois qui suivent. Il est particulièrement important que la commission parvienne à un meilleur consensus sur la façon dont les cas individuels seront choisis en vue d'une discussion détaillée au sein de la commission.

L'étude d'ensemble de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations discutée par la Commission de la Conférence cette année portait sur les problèmes d'application des normes de l'OIT concernant la protection des salaires. La plupart des orateurs ont souligné la persistance de situations de retard dans le paiement des

---

salaires, des pratiques abusives de paiement des salaires en nature ou l'érosion progressive de la protection privilégiée des créances salariales des travailleurs dans le cadre des procédures de faillite. La discussion a confirmé que la plupart des dispositions des instruments de l'OIT considérés étaient toujours pertinentes (convention n° 95 et recommandation n° 85), qu'il était nécessaire de promouvoir des instruments connexes tels que la convention n° 173 et qu'il était important de placer la réflexion et les préoccupations concernant la protection des salaires au centre de l'Agenda pour le travail décent et de l'Agenda pour la réduction de la pauvreté.

La commission a tenu une séance spéciale, comme cela avait été décidé l'année dernière par la Conférence, sur l'exécution par le Myanmar de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, à la suite des mesures prises dans le cadre de l'article 33 de la Constitution de l'OIT. C'est la troisième fois qu'une telle séance spéciale était organisée et la discussion a porté, non seulement sur les commentaires de la commission d'experts, mais également sur les faits nouveaux qui se sont produits depuis la session de décembre 2002 de la commission – en particulier l'accord visant à établir un bureau de liaison, la désignation d'un facilitateur et la conclusion d'un accord récent sur le contrôle du travail forcé. Malheureusement, le climat politique dans lequel cette discussion s'est déroulée en raison de l'arrestation récente de Aung San Suu Kyi, a influencé profondément les débats. J'ai instamment prié les autorités du Myanmar de garantir la liberté de Aung San Suu Kyi et de ses partisans, en rappelant la nécessité de créer un climat dans lequel les accords auxquels nous sommes parvenus pourront être appliqués. Même dans ce contexte, la commission a accueilli favorablement les très lents progrès qui ont été réalisés, mais a encouragé le gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'éliminer dans la pratique le travail forcé, de mettre la législation en conformité avec la convention et de sanctionner le recours au travail forcé, conformément aux conclusions de la commission d'enquête. Nous continuerons à suivre ce cas.

En plus de cette séance spéciale, la commission a examiné 25 autres cas individuels relatifs à la liberté syndicale, au travail forcé, à la discrimination, au travail des enfants et à la politique de l'emploi – tout l'éventail des préoccupations traitées dans les normes de l'OIT. Alors que dans quelques cas elle a trouvé des raisons de se féliciter des mesures que les gouvernements ont prises ou sont en train de prendre en vue d'appliquer les conventions, elle a également jugé nécessaire d'adopter des paragraphes spéciaux pour exprimer sa préoccupation au sujet d'autres cas moins positifs concernant le Bélarus, le Cameroun, la Jamahiriya arabe libyenne, la Mauritanie, le Zimbabwe et le Myanmar (convention n° 87). La commission a également constaté dans deux cas, le Bélarus et le Myanmar, le défaut constant d'application des dispositions d'une convention ratifiée. La commission a demandé à plusieurs gouvernements d'accepter des missions de contacts directs ou d'autres missions techniques consultatives, ou de solliciter l'assistance du Bureau. Plusieurs de ces offres ont déjà été acceptées, et il y a lieu de mentionner l'approche positive des Emirats arabes unis vis-à-vis du dialogue avec le Bureau sur les questions en suspens.

## **10. Propositions de programme et de budget (2004-05)**

Les recommandations de la Commission des finances des membres gouvernementaux sont déterminantes pour le financement futur de notre Organisation et décisives pour la mise en place d'un cadre réglementaire à même de favoriser des pratiques de saine gestion financière. J'ai constaté avec une vive satisfaction que les discussions ont été dirigées et menées à terme avec efficacité et dans un climat harmonieux. Tout à la fois constructif, pratique et rationnel, le débat a débouché sur un consensus salubre entre les membres

---

gouvernementaux sur le barème proposé des contributions pour 2004 et sur les amendements au Règlement financier concernant le traitement des excédents.

Le débat qui a lieu à la Commission des finances sur les Propositions de programme et de budget est un révélateur particulièrement important du véritable rang de priorité qui est accordé à notre Organisation. Nous déployons de gros efforts pour préparer des solutions convaincantes visant à répondre aux besoins de nos mandants et aux événements mondiaux qui influent sur le monde du travail. Nous nous employons à suivre les directives du Conseil d'administration et à tirer les enseignements de notre action actuelle. Pourtant nous éprouvons une certaine nervosité lors de ce moment de vérité où la Commission des finances examine le montant de notre budget. Il est donc encourageant de noter que la commission a suivi la proposition du Conseil d'administration en recommandant à la Conférence une croissance budgétaire zéro en termes réels.

Un consensus s'est dégagé en faveur du programme proposé, compte tenu des nombreuses suggestions constructives qui ont été formulées. Au Conseil d'administration comme à la Commission des finances, on a fait l'éloge des principales orientations données aux propositions: place plus importante accordée à la décentralisation et à l'impact au niveau des pays; gestion financière prudente, les économies réalisées sur les coûts administratifs ayant été affectées aux services fournis aux mandants; enfin améliorations continues apportées à la budgétisation stratégique, notamment par une meilleure définition des indicateurs de performance et des cibles, l'introduction de la programmation par pays et l'attention accordée à la nécessité d'une orientation plus claire et d'une plus grande cohérence. L'appui de la commission ainsi que l'appui du groupe des employeurs et de celui des travailleurs dans leurs discours liminaires nous donnent l'assurance que nous sommes sur la bonne voie.

Quelques réserves ont été émises concernant le montant du budget. Certains pays, y compris les gros contributeurs, ont estimé que la croissance nominale zéro – c'est-à-dire une réduction des programmes correspondant aux augmentations de coûts prévues – constituerait un excellent moyen de pression en vue de poursuivre les économies de coûts. Je respecte ces opinions et je demeure résolu à poursuivre une politique axée sur les gains d'efficacité et sur une gestion financière prudente, notamment en donnant suite aux suggestions concrètes formulées devant la commission. En même temps, je prends note du fait que nombre de pays, dont les Etats-Unis, ont fait observer que la croissance nominale zéro n'était pas un dogme et qu'il faudra un jour en réexaminer le principe. Une grande majorité d'intervenants ont exprimé leur inquiétude au sujet des effets préjudiciables qui pourraient résulter de l'amenuisement progressif du budget réel. Ils craignent que les réductions de l'appui administratif ne commencent déjà à altérer la qualité des services et se demandent s'il est opportun de s'en remettre de plus en plus aux ressources extrabudgétaires pour financer les activités principales. Ils estiment surtout que les services de notre Organisation devraient être accrus compte tenu des demandes croissantes des mandants et des défis qui se présentent aujourd'hui, y compris ceux qui sont exposés dans le rapport que j'ai soumis à cette Conférence, *S'affranchir de la pauvreté par le travail*.

Je suis très sensible à ce soutien qui nous est apporté, car je sais qu'il arrive à un moment où les budgets nationaux sont souvent soumis à de fortes pressions. Je suivrai donc la suggestion formulée en premier lieu par M. Seguin, du gouvernement de la France, en saisissant l'occasion donnée par la préparation du prochain cadre stratégique pour engager une consultation ouverte concernant l'avenir de notre budget.

---

## Conclusions

Les délégués peuvent quitter Genève satisfaits du travail accompli. Au début de cette session de la Conférence, je vous ai remerciés de m'avoir réélu. C'était un vote de confiance dans la direction que nous avons ensemble donnée à l'OIT afin que cette Organisation à laquelle nous sommes si attachés soit apte à relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Je pense que nos prédécesseurs seraient contents de nos efforts et qu'ils y verraient une certaine continuité dans le changement.

Le tripartisme reste une force pour la justice sociale et la réalisation pleine et entière des potentialités des employeurs et des travailleurs, hommes et femmes, dans le monde entier. Il possède une énergie novatrice incroyable. L'équilibre entre sécurité et flexibilité sur le lieu de travail exige un ajustement constant à l'évolution des technologies, du commerce et des aspirations et préoccupations des gens. Je pense que nous commençons seulement à prendre la mesure de la créativité que le partenariat social peut offrir s'agissant de relever le plus grand défi de notre époque: l'éradication de la pauvreté. Nous quittons tous la Conférence en sachant que nous pouvons faire beaucoup de choses ensemble, mais n'oublions pas que nous devons chacun veiller à ce que cette attente ne soit pas déçue.



---